

REGLEMENT DU JEU «CIC TRELAZE 2013 »

Article 1 - ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC TRELAZE 2013 » du 19 mars au 13 avril 2013. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC, 220 avenue Pierre Mendès France, 49800 Trélazé, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS

1^{er} prix : Un IPAD 3 wifi 16 Go d'une valeur de 420 € TTC

2^{ème} prix : Un appareil photo CANON SX500 IS+étui+carte 8GB d'une valeur totale de 300 € TTC

3^{ème} prix : une carte cadeau CIC d'une valeur de 100 € TTC

Article 5 - TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle – Nantes le 25 avril 2013, sous contrôle d'huissier de justice.

Article 6 - AVIS DE GAIN

Les trois gagnants seront informés par courrier dans les 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants devront se présenter en agence, muni de ce courrier afin que leur soit remis leur lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 90 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

ARTICLE 8 : consultation du règlement

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 : remboursement des frais

Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs frais de déplacement occasionné pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC organisatrice du jeu, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

ARTICLE 10 : loi informatique et liberté

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 11 : divers

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.



>>> Pour nous rencontrer, il vous suffit de contacter l'agence CIC TRELAZE.
Un conseiller se tient à votre disposition pour étudier vos projets !



De gauche à droite,
Florence MEFFRAY,
Sklerjenn ROUSSEAU,
Claude ROBBE,
Sandrine MACÉ, directeur.

>>> l'agence CIC TRELAZE est près de chez vous :



220 avenue Pierre Mendès France
49800 Trélazé

tél : 02 41 25 55 80
email : 14580@cic.fr

Heures d'ouverture :
du mardi au vendredi
8h45 - 12h30 et 13h45 - 18h00
samedi 8h45 - 12h30



Professionnels, optez pour un partenariat gagnant !

Artisans, commerçants, entrepreneurs

- ▶ Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Contrat Professionnel Global¹
- ▶ Pour votre épargne
un livret à 4% jusqu'à 50 000 € pendant 6 mois
- ▶ Pour votre Assurance Santé
1 mois offert sur la cotisation de votre Assurance Santé²

Professions libérales

- ▶ Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Contrat Libéral, Étudiant, CIC
- ▶ Pour votre épargne
un livret à 4% jusqu'à 50 000 € pendant 6 mois
- ▶ Pour vos investissements professionnels
un financement sur mesure sans frais de dossier³

Votre Terminal de Paiement Electronique

6 mois offerts sur la location de votre TPE



Votre banque au quotidien

- ▶ Gestion courante
Le Contrat Personnel
Le CIC vous propose différents Contrats Personnels assortis de services spécifiques. Découvrez celui qui vous ressemble et bénéficiez sur votre Contrat Personnel de **5 ans de offre**⁴
- ▶ Le + CIC : Au CIC vous avez la liberté de choisir entre des formules « à la carte » et des formules « tout compris », pour répondre précisément à vos besoins.

Spécial JEUNES : Au CIC la valeur de vos avantages n'attend pas le nombre des années... Venez le vérifier par vous-même et profitez sur le contrat personnel de votre choix de **6 mois supplémentaires gratuits** soit un an de Contrat Personnel offert⁵. Le + CIC : Cette réduction peut se cumuler avec notre offre de bienvenue Banque au quotidien. Au total, c'est une année pleine qui peut être offerte!

Vos assurances

Auto - Habitation - Santé - Prévoyance
En vous assurant au CIC, il y a jusqu'à 2 mois offerts⁶
Le + CIC : Cet avantage s'applique à nos contrats Auto, Habitation, Santé et Prévoyance.

Vos projets

Prêt Immobilier
Bénéficiez de frais de dossier réduits de 50 %⁷. Le + CIC : Sur mesure et modulables, les Prêts Immo Adaptés CIC sont conçus pour tenir compte de vos évolutions de vie.

Crédits à la Consommation
Frais de dossier offerts⁸ pour toute souscription avant le 31/12/2012
+ Un taux avantageux à venir découvert en agence.
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

- ▶ Téléphonie Mobile
Avec CIC Mobile
profitez d'un mois gratuit.
Le + CIC : Découvrez des forfaits proposés à des tarifs attractifs et des services gratuits pour vivre sa banque sereinement.
- ▶ Pour vos enfants :
Nous leur offrons 20 € pour l'ouverture d'un Livret A, Livret Jeune ou Livret 1ère Epargne⁹.

Spécial JEUNES : Au CIC la valeur de vos avantages n'attend pas le nombre des années... Venez le vérifier par vous-même et profitez sur le contrat personnel de votre choix de **6 mois supplémentaires gratuits** soit un an de Contrat Personnel offert⁵. Le + CIC : Cette réduction peut se cumuler avec notre offre de bienvenue Banque au quotidien. Au total, c'est une année pleine qui peut être offerte!

- ▶ Epargne
Livret Bienvenue à 4%¹⁰
Le + CIC : Non seulement votre épargne bénéficie d'une rémunération performante mais elle reste disponible à tout moment.
.50 € versés sur le plan d'épargne programmée CIC de votre choix¹¹
Le + CIC : Le CIC vous aide à vous constituer un capital en souscrivant un PEL, un Plan Assurance-vie ou un Plan Bourse.

Jeu gratuit sans obligation d'achat.
Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin et de le déposer à l'agence
CIC TRELAZE

dans l'urne prévue à cet effet
entre le 19 mars et le 13 avril 2013.

Vos coordonnées :

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

N° téléphone _____

E-mail : _____

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Conjoint de
CIC TRELAZE vous informe que vos données personnelles sont destinées à la
présentation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de
prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers
que pour les seules raisons afférentes aux finalités sus énoncées, et pour
cependant, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.



Parce que le monde bouge.